

ABONNEMENT.

Sauumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne 40 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Juin 1879.

Bulletin politique.

Nous croyons devoir donner l'article du Soleil que nous avons déjà signalé :

« Nous avons exprimé, sans exagération comme sans atténuation, le sentiment d'émotion très-sincère et très-légitime que nous a fait éprouver la mort de ce jeune homme de vingt-trois ans qui vient de se faire tuer en soldat, en prince et en Français.

« Nous pouvons et nous devons maintenant apprécier les conséquences politiques de cet événement inattendu.

« Elles peuvent se résumer en trois mots : la mort du Prince impérial c'est la fin d'une dynastie, la fin d'un régime, la fin d'un parti.

« Il y a encore une famille Bonaparte, il n'y a plus de dynastie impériale. Il y a encore, il y aura toujours des partisans du principe d'autorité, mais ce n'est pas autour du prince Napoléon et de ses fils qu'ils iront se grouper. Il y a encore un état-major impérialiste, mais cet état-major, quand même il le voudrait, ne pourra ni retenir son armée sous le drapeau, ni lui amener de nouvelles recrues.

« Le Prince impérial était un prétendant sérieux. Nous l'avons toujours considéré comme tel, et l'impression produite par sa mort, non-seulement en France, mais en Europe, prouve que nous ne nous trompions pas.

« Le prince Napoléon et ses fils, s'ils voulaient relever le drapeau de l'Empire, ne seraient pas des prétendants sérieux, malgré les sympathies de l'Allemagne et de l'Italie ; ce ne seraient que des agitateurs sans autorité et des aventuriers sans avenir.

« Il n'y a donc plus que deux solutions en présence : la solution républicaine et la solution monarchique.

« La solution républicaine, représentée aujourd'hui par M. Grévy, après lui par M. Gambetta, après lui par M. Clémenceau.

« La solution monarchique, représentée aujourd'hui par M. le comte de Chambord, après lui par M. le comte de Paris, après lui par le jeune duc d'Orléans.

« Le présent appartient à la solution républicaine ; l'avenir, nous en avons la ferme conviction, appartient à la solution monarchique.

« Quoi qu'il en soit, la situation est simplifiée.

« Après 1848, après 1870, il y avait quatre solutions ; aujourd'hui, nous le répétons, il n'y en a plus que deux.

« Entre les deux, chacun doit choisir.

« Jeunes gens, qui allez entrer dans la vie, vous n'aurez pas, pour adopter une ligne de conduite politique, les embarras qu'ont eus vos aînés.

« Si vous êtes partisans de la solution républicaine et du droit électif, rien de plus simple : la République règne et gouverne ; elle a le pouvoir, elle a la force, elle a le nombre ; elle dispose des places, des faveurs et des décorations. Allez à elle, vous serez parmi les vainqueurs du jour.

« Si, au contraire, vous êtes partisans de la solution monarchique et du droit héréditaire, venez à nous.

« Nous sommes les vaincus de l'heure

présente. Nous n'avons à vous offrir, pour le moment, que de partager avec nous les labeurs et les difficultés de l'opposition légale, en face d'une majorité intolérante et d'un pouvoir qui sera d'autant plus rigoureux pour nous qu'il nous considérera désormais comme ses seuls adversaires sérieux.

« Mais si vous estimez, comme nous, que la prospérité et la grandeur de la France valent bien quelques sacrifices personnels, si vous estimez, comme nous, que cette prospérité et cette grandeur ne revivront qu'avec et par la Monarchie, tout vaincus que nous sommes, venez à nous.

« Nous ne sommes pas de ceux qui ont la prétention de parler au nom de la Providence et de déchirer le voile qui couvre ses décrets ; mais nous sommes de ceux qui croient qu'elle vient en aide tôt ou tard à ceux qui font leur devoir.

« Et nous faisons le nôtre. — Edouard Hervé. »

De son côté, le Moniteur universel, animé de la même pensée patriotique, nous fait entendre ces judicieuses remarques :

« La scène politique a subi de profonds changements depuis 1871. Un étranger qui aurait assisté aux premières séances de l'Assemblée nationale et qui reviendrait aujourd'hui nous visiter ne reconnaîtrait plus les hommes, les partis qui occupaient alors le devant de la scène et qui s'y disputaient le pouvoir.

« Parmi les hommes politiques, les uns ont disparu, emportés par la mort ; les autres ont passé au second ou au troisième plan. Quant aux partis, ils n'ont pas échappé à la puissance de renouvellement qui emportait les individus ; les mêmes causes qui agissaient sur la fortune des premiers ont fait subir à la force respective des seconds des changements correspondants.

« Les partis en présence, en 1874, étaient au nombre de quatre. Il y avait le parti républicain, le parti bonapartiste, le parti légitimiste, le parti orléaniste. Combien en reste-t-il aujourd'hui ?

« La première modification qui se soit produite dans l'état des partis date de la démarche de Frohsdorff. Le jour où M. le comte de Paris, obéissant à l'abnégation qu'il puisait dans son patriotisme, a rendu visite à M. le comte de Chambord, la fusion s'est faite entre le parti légitimiste et le parti orléaniste. L'orléanisme a cessé d'exister à l'état de parti. Il n'est plus resté que l'ensemble d'idées, que la théorie de gouvernement que ce mot d'orléanisme représente au sein de la Monarchie.

« Aujourd'hui c'est le parti bonapartiste qui disparaît à son tour. Il restera pendant quelque temps un état-major qui pourra faire illusion et donner à penser que le parti bonapartiste existe encore. Tous ceux qui ont intérêt à ce que ce parti subsiste resteront unis, pendant un laps de temps plus ou moins long, et répèleront bien haut que l'impérialisme n'est pas mort. Mais derrière cet état-major, derrière ce rideau destiné à faire croire à l'existence d'un parti, la masse de ceux qui suivaient se dérobera. Les officiers continueront à se porter en avant, mais les soldats fileront par derrière un à un, comme il arrive lorsque les troupes ont perdu toute confiance dans le succès.

« Les conservateurs qui s'étaient ralliés à l'Empire et qui étaient au fond beaucoup plus conservateurs que bonapartistes, n'ont plus aujourd'hui de raison pour se rallier au drapeau de l'Empire. Le prince que sa naissance, que les sénatus-consultes impériaux,

ratifiés par les plébiscites, ont donné pour successeur au fils infortuné de Napoléon III, n'est pas fait, par la nature bien connue de ses opinions, soit en matière religieuse, soit en matière politique, pour inspirer confiance aux conservateurs que nous venons de désigner. Ceux-là iront grossir sans aucun doute les rangs des conservateurs déjà ralliés autour de l'idée monarchique.

« Il ne reste donc plus, à proprement parler aujourd'hui, que deux partis, deux formes de gouvernement en présence : la République et la Monarchie.

« A partir d'aujourd'hui, les fautes commises par le parti républicain ne profiteront donc plus à l'Empire, comme on pouvait le redouter, elles profiteront à la Monarchie seule.

« Nous disions tout à l'heure que parmi les bonapartistes, ceux qui sont plus conservateurs que bonapartistes iront grossir les rangs des monarchistes, puisque la Monarchie est aujourd'hui le seul point de ralliement des conservateurs. Nous en disons autant des républicains qui sont plus libéraux encore que républicains et que les progrès du radicalisme rejetteraient infailliblement vers la monarchie constitutionnelle.

« Telles sont, rigoureusement déduites, les conséquences nécessaires des modifications survenues, depuis 1871, dans l'état et dans la force respective des partis. »

Chronique générale.

La mort tragique du Prince impérial continue à faire l'objet de toutes les conversations, aussi bien dans les cercles politiques que dans les couloirs des deux Chambres et dans la rue.

Dans la presse et dans le public, on commente à perte de vue cet événement épouvantable, et on en tire des conséquences plus ou moins hasardées. Les correspondances de province et de l'étranger font connaître que l'émotion va partout en augmentant. Partout, on se sent atteint d'une immense pitié pour la mère si cruellement éprouvée par la perte de l'enfant sur lequel elle avait reporté toute sa vie.

Malgré les ordres donnés, dit-on, par la préfecture de police, touchant les immondes caricatures contre le malheureux Prince, quelques libraires en avaient encore dimanche à leur étalage. Sous la pression de l'indignation publique, elles avaient disparu le lendemain. Un gouvernement ayant quelque souci de sa dignité n'aurait pas autorisé de pareilles ordures. On sait que l'administration a un pouvoir discrétionnaire sur les dessins et gravures.

Toutes celles qui ont été publiées contre la famille impériale l'ont donc été avec l'autorisation du gouvernement.

Depuis dimanche, un placard ordurier, signé Léo Taxil, rédigé en argot et contenant un ramassis d'injures écumées dans le ruisseau, s'étale à certains kiosques, pour la grande joie des communalistes et des représentants des nouvelles couches que le nom seul de Napoléon faisait trembler.

Nous ne saurions trop nous indigner contre cette tolérance injurieuse, outrageante, qui déshonore aussi bien ceux qui espèrent en profiter que les misérables qui en sont les auteurs. Il est impossible de garder son sang-froid en présence de ces turpitudes.

Disons-le, du reste, à l'honneur de la po-

pulation parisienne, les inconvenances haineuses de la presse démagogique, les attaques ignominieuses de l'Evénement, ont rencontré partout un blâme sévère, et si les insulteurs avaient pu entendre comment ils sont jugés, peut-être eussent-ils compris que leur basse prose ne souffletait qu'eux-mêmes et qu'eux seuls.

M. Grévy, dont on parle peu, parce qu'il semble s'attacher à s'effacer et à mettre au dernier rang, dans le rouage gouvernemental, les hautes fonctions qu'il occupe, a été, nous pouvons le dire, profondément affligé des incidents qui se sont passés la semaine dernière à la Chambre. Déjà très-hostile aux projets Ferry, il n'a pu, nous assure un de ses familiers, s'empêcher de faire remarquer que ce sont ces projets qui, en déchaînant des passions violentes, ont provoqué les scènes pénibles qui ont causé dans tout le pays une si vive émotion.

Son sentiment exprimé dans l'intimité et nullement destiné à être connu, paraît être que si M. Paul de Cassagnac a apporté dans la Chambre et dans la discussion des procédés blâmables, le président Gambetta n'a pas eu toute la patience, tout le sang-froid nécessaires pour en atténuer la portée. Ces scènes lui semblent d'autant plus regrettables qu'elles sont de nature à compromettre l'influence si lentement, si laborieusement reconquis, de la France en Europe, et aussi le crédit de la République en France.

A l'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche en Corse, M. Piétri, bonapartiste, a été élu contre M. Tommasi, républicain.

Avant-hier, quelques députés et quelques sénateurs bonapartistes sont allés chez le prince Jérôme Napoléon.

Dans la conversation, qui a gardé un caractère général, un jeune député fit allusion à une combinaison qui aurait pour objet de substituer le prince Victor à son père comme chef du parti.

Le prince dit en riant : Messieurs, il y a des questions qui ne se discutent même pas. La lettre attribuée au prince Napoléon par quelques journaux du matin est formellement démentie, dans le fond et dans la forme.

M. Rouher ajourne son départ de Londres. Il est attendu à Paris seulement jeudi. Aucun testament du prince Louis-Napoléon n'est connu jusqu'à présent. La croyance est que si le testament existe, il n'a aucun caractère politique.

Le deuil du Prince impérial, dit le Pays, devra être porté trois mois.

Un supplément de la Gazette officielle, de Londres, annonce qu'à l'occasion de la mort du prince Louis-Napoléon, la cour d'Angleterre prendra le deuil jusqu'au 2 juillet.

La Gazette de Vienne annonce que la cour d'Autriche prendra le deuil du 23 juin au 2 juillet, à l'occasion de la mort du prince Louis-Napoléon.

Le Gaulois annonce qu'à Chislehurst, où arrivent en masse des témoignages de sympathie, on n'a rien reçu du prince Jérôme-Napoléon, mais qu'il est parvenu « un télé-

gramme très-touchant de la princesse Clotilde ».

Cette inconvenance du prince Jérôme, qui contraste si tristement avec la dépêche de sa pieuse femme, n'étonnera personne. Le « César déclassé », chassé de son parti, méprisé par tous les honnêtes gens, est depuis longtemps tombé au-dessous des nouvelles couches sociales. Une vilénie de plus dans sa vie ne peut le rabaisser ; il est impossible de descendre plus bas !

Le même journal publie les renseignements suivants qui, dans les circonstances actuelles, ont une certaine importance :

« Le prince Napoléon a été absent de Paris pendant toute la journée d'hier, qu'il a passée, à Saint-Gratien, chez la princesse Mathilde, où il n'a reçu que M. Ferdinand Barrot et le prince Murat, venus officiellement pour lui demander, au nom des sénateurs et des députés de l'Appel au peuple, s'il assisterait, jeudi prochain, au service funèbre du Prince impérial.

« Le prince Napoléon a répondu qu'il assisterait au service ainsi que ses deux fils.

« Plusieurs journaux avaient annoncé qu'une conférence devait avoir lieu, hier, au château de Millemont, chez M. Maurice Richard. Cette conférence n'a pu avoir lieu par suite de l'absence du prince Napoléon, qui était attendu, mais qui aurait voulu éviter, assure-t-on, de se rencontrer avec M. Emile Ollivier ».

Peu nous importent les conférences de Son Altesse Jérôme avec ses rares amis. Quant à sa répugnance à rencontrer M. Emile Ollivier, elle s'explique sans doute par le souvenir de 1870. Le grotesque et lâche général qui n'a pas osé tirer l'épée comme son père à Waterloo et qui, à nos premiers désastres, s'est empressé de se sauver loin des champs de bataille, n'aime rien de ce qui peut lui rappeler cette triste époque et le rôle qu'il y a joué.

On prétend que le prince Jérôme-Napoléon aurait adressé une lettre à son ancien ami, M. Emile de Girardin.

Le *Figaro* a publié hier ce document, en déclarant que s'il ne donne pas le texte précis, il en reproduit du moins « la substance » :

« Monsieur le rédacteur,

« On m'a offert une situation de prétendant que les faits ne justifient pas, puisqu'il n'y a pas en France de trône à occuper. Mais si je renonce à toute prétention de ce côté, je n'abdique aucune de mes prérogatives de chef de famille, et je ne permettrai à aucun des miens de prêter mon nom à de stériles agitations.

« Les circonstances présentes suffiraient à me commander cette conduite. Le gouvernement de la République poursuit en ce moment une lutte féconde : celle de l'esprit moderne contre l'esprit du passé.

« En ce qui me concerne, je ne serai jamais le chef d'un parti qui, sur ce terrain, combattrait le gouvernement actuel au profit du cléricalisme.

« Signé : JÉRÔME NAPOLEON-BONAPARTE. »

Cette lettre nous semble refléter assez bien ce que l'attitude du prince Jérôme faisait soupçonner de ses dispositions.

En ne se posant pas en prétendant, il évite tout conflit avec le gouvernement et le risque d'être invité à quitter le territoire français.

En maintenant ses « prérogatives de chef de famille », il réserve ses prétentions ultérieures et la situation que lui donnent les Sénatus-Consultes et les Constitutions de l'Empire.

En se déclarant pour le gouvernement actuel contre le cléricalisme, il accentue encore ses haines religieuses et tend la main à toute la bande républicaine dont il flatte les instincts.

Il rompt en visière, dira-t-on, avec le gros du parti impérialiste ; cela est vrai. Mais comme il en est séparé depuis longtemps sans espoir de réconciliation, il ne croit pas devoir le ménager, et il cherche dans les rangs de la gauche à se créer un parti. C'est le destin des princes déclassés et méprisés.

On a essayé d'obtenir de lui une abdication en faveur de son fils Victor, pour rallier le parti bonapartiste autour d'un jeune prince non compromis comme son père. Jusqu'ici, tous les efforts ont été vains.

Avant-hier, le bruit de la mort de l'impératrice Eugénie avait circulé dans tout Paris. Le *Pays* a constaté ce bruit, que rien heureusement n'est venu confirmer.

Dans la soirée, des télégrammes arrivés de Londres à Paris constataient qu'au contraire l'état de l'impératrice Eugénie, qui donnait, en effet, de sérieuses inquiétudes, s'était un peu amélioré.

Un de nos confrères rappelle ces paroles de l'empereur Napoléon III, dans sa réponse au Corps législatif, en recevant, le 19 mars 1856, les grands corps de l'Etat qui venaient le féliciter de la naissance du Prince impérial :

« J'ai été bien touché de la manifestation de vos sentiments à la naissance du fils que la Providence a bien voulu m'accorder. Vous avez salué en lui l'espoir dont on aime à se bercer de la perpétuité d'un système qu'on regarde comme la plus sûre garantie des intérêts généraux du pays ; mais les acclamations unanimes qui entourent son berceau ne m'empêchent pas de réfléchir sur la destinée de ceux qui sont nés et dans le même lieu et dans des circonstances analogues. »

A la nouvelle de la mort du prince Louis-Napoléon, les cœurs les plus racornis par les passions politiques n'ont pu s'empêcher de plaindre l'immense et inconsolable douleur de l'Impératrice. C'est à elle que des milliers de pensées sont allées tout de suite, à la première lecture du télégramme. Est-ce une impératrice ! Nous n'en savons rien et nous ne voulons plus le savoir. C'est une femme, c'est une mère, frappée dans les sources mêmes de la vie et à laquelle tout ce qui lui restait de bonheur, d'espoir et d'avenir, vient d'être enlevé d'un seul coup !

L'histoire est pleine de ces contrastes et de ces revers, mais chaque fois qu'on se trouve en face d'un d'entre eux, l'esprit n'en reste pas moins saisi et accablé. Reportez-vous à un quart de siècle en arrière. Nous revoyons encore en imagination la pompeuse cérémonie du 30 janvier 1853, jour du mariage, et les fêtes brillantes qui célébrèrent le baptême du petit prince. Y eut-il jamais destinée plus envivante que celle de la nouvelle impératrice ? D'une famille noble, mais sans fortune, déjà dans sa vingt-septième année, elle montait tout à coup sur l'un des premiers trônes de l'Europe, et la naissance d'un fils venait bientôt combler les vœux de l'épouse et de la souveraine. Alors se succédaient quinze ans d'une prospérité inouïe, quinze ans de succès, de fêtes, d'éblouissements. L'Empire ressemblait à un décor d'opéra, à une apothéose. Jamais on n'avait vu pareille succession de prospérités. On riait au nez des prophètes de malheur qui osaient mettre en doute la solidité du colosse aux pieds d'argile. L'Empire était fondé pour l'éternité ! Il serait perpétuellement heureux, glorieux et triomphant. Napoléon III était grand et l'impératrice Eugénie était la plus belle femme de ses Etats, la plus gracieuse souveraine du monde, la plus triomphante des mères et des reines, entourée d'hommages, de respect et d'amour, douée de tous les dons et de tous les bonheurs par la baguette d'une fée.

Et la voilà maintenant seule sous ses voiles de deuil, seule dans l'immense ennui de l'exil, dans un vide effrayant, dans un néant sans fond, femme sans époux, mère sans enfant, impératrice sans couronne, prétendante sans prétendant, déracinée, foudroyée, réduite à la devise de Valentine de Milan : Rien ne m'est plus, plus ne m'est rien !

Dimanche a eu lieu, au Cirque d'Été, la conférence de M. Naquet sur le divorce. Si le compte rendu que nous avons sous les yeux est exact, l'orateur n'a guère fait que répéter les arguments qu'il avait déjà produits devant la Chambre. Sa tactique consiste à dissimuler adroitement les graves inconvénients du divorce, tout en mettant en pleine lumière ceux de la séparation de corps, puis à dire à son auditoire : *Goutez et comparez !*

M. Naquet estime qu'une institution atteignant le mariage dans son indissolubilité,

pouvant entrer dans les prévisions et les calculs du mariage, laissant aux époux la faculté permanente de rompre les liens qui les unissent, favorisant les passions les moins avouables et tendant à la destruction de la famille, est une institution éminemment profitable « à l'intérêt des enfants, à la défense des bonnes mœurs et à l'intérêt religieux. »

Malheureusement pour sa thèse, les arguments sérieux lui font défaut ; après avoir lu la conférence de M. Naquet, on se sent confirmé davantage dans cette conviction que le divorce est en définitive une institution effroyable.

De tous les actes que la passion anti-religieuse a inspirés à l'autorité républicaine, aucun n'égalé en odieux arbitraire l'arrêté suivant pris, la semaine dernière, par le maire de Chalon-sur-Saône et approuvé par M. le préfet de Saône-et-Loire :

Nous, maire de la ville de Chalon-sur-Saône, Vu les lois des 16-24 août 1790, Considérant que dans une des processions qui ont eu lieu dimanche dernier, 15 courant, dans notre ville, il a été chanté le cantique : *Sauvez Rome et la France au nom du Sacré-Cœur*, que ce cantique est anti-français et peut apporter du trouble dans la tranquillité publique,

Arrêtons : Art. 1^{er}. Le chant du cantique : *Sauvez Rome et la France au nom du Sacré-Cœur*, est formellement interdit sur la voie publique.

Art. 2. En cas d'infraction au présent arrêté, il sera dressé procès-verbal.

Art. 3. M. le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Chalon-sur-Saône, le 19 juin 1879.

Le maire de Chalon-sur-Saône, Signé : H. PUGEAULT.

Vu et proposé à l'approbation de M. le sous-préfet de Chalon-sur-Saône, le 19 juin 1879.

Signé : FAYRE.

Vu et approuvé par M. le préfet de Saône-et-Loire.

Mâcon, le 20 juin 1879.

Ces procédés, empruntés aux mœurs d'Orient, nous démontrent, avec beaucoup d'autres, quel régime de liberté nos gouvernants nous prépareraient, si la Providence n'y mettait bon ordre.

PROJET DE MODIFICATION

AU RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Voici le texte du projet de modification au règlement qui a été déposé par M. Bernard Lavergne :

Art. 123. — La censure est prononcée contre : 1. Tout député qui, après le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal, ne sera pas rentré dans le devoir ;

2. Tout député qui, dans l'espace de trente jours, aura encouru trois fois le rappel à l'ordre ;

3. Tout député qui, dans la Chambre, aura donné le signal d'une scène tumultueuse ou d'une abstention collective de prendre part aux travaux législatifs ;

Tout député qui aura adressé à un ou plusieurs de ses collègues des injures, provocations ou menaces.

Art. 124. — La censure avec exclusion temporaire du lieu des séances est prononcée contre tout député :

1. Qui aura résisté à la censure simple ou encouru deux fois la censure simple dans le cours de la même session.

2. Qui aura, en séance publique, fait appel à la violence, provoqué à la guerre civile ou à la violence des lois constitutionnelles ;

3. Qui aura adressé à un ou plusieurs membres du gouvernement des injures, provocations ou menaces ;

4. Qui se sera rendu coupable d'outrages envers le Président de la République, le Sénat ou le gouvernement.

Art. 125. — La censure avec exclusion temporaire imposée au député contre lequel elle a été prononcée l'obligation de sortir immédiatement du Palais législatif et de s'abstenir d'y reparaitre pendant les trente séances suivantes. (Bravos ironiques et applaudissements à droite.)

En cas de désobéissance du député à l'injonction qui lui est faite par le président de sortir de la Chambre, la séance est levée ; elle peut être reprise.

Art. 125 bis. — Si la peine avec exclusion temporaire est appliquée une seconde fois contre le même député dans le cours de la même session, une nouvelle exclusion s'étendant, cette fois, jusqu'à l'ouverture de la session suivante, sera prononcée contre lui. (Applaudissements et bravos à droite.)

Art. 126. — L'entrée du palais de l'Assemblée est interdite au député pendant le délai d'exclusion. S'il contrevient à cette interdiction, il est arrêté par l'ordre des questeurs, conduit dans un local préparé à cet effet et y est retenu pendant un temps qui ne peut excéder trois jours.

S'il reparait dans la salle des séances, sa présence est constatée par le bureau. Le président lève la séance et, sur son ordre, le député est arrêté par les soins des questeurs et retenu comme il est dit au paragraphe précédent.

Art. 127. — Conservé. — Art. 128. — La censure simple et la censure avec exclusion emportent :

1. La privation pendant toute la durée de l'exclusion de moitié de l'indemnité allouée au député. (Bruit à droite.)

2. L'impression et l'affichage à deux cents exemplaires, aux frais du député, de l'extrait du procès-verbal mentionnant la censure.

Les affiches seront apposées dans toutes les communes de la circonscription où le député a été élu.

Art. 129. — Si un délit vient à être commis dans l'enceinte du Palais législatif par un député, toute délibération est suspendue.

Le président porte le fait à la connaissance de la Chambre séance tenante.

Le député est admis à s'expliquer, s'il le demande.

Sur l'ordre du président, il est tenu de quitter le Palais.

En cas de résistance du député ou de tumulte dans la Chambre, le président lève à l'instant la séance.

Le bureau informe le procureur général qu'un délit vient d'être commis dans le Palais de la Chambre des députés.

Toute parole délictueuse proférée à la Chambre par le député contre qui la censure avec exclusion temporaire vient d'être prononcée, est frappée sur la proposition du président de la suppression totale de l'indemnité jusqu'à l'ouverture de la session suivante.

Etranger.

Un correspondant de Londres écrit de Chislehurst :

« Pendant toute la journée de samedi, un nombre considérable de personnes et de personnes sont venus s'inscrire.

« Le premier nom que j'ai vu sur le registre est celui de lady Burdett Coutt, la femme la plus riche de cœur et de guinées de toute l'Angleterre. Plusieurs lords avaient tenu à honneur de donner à la pauvre mère cette marque de leurs regrets et de leurs sympathies. Un certain nombre de Français, sans distinction de parti, s'étaient empressés de venir prendre des nouvelles ; ils étaient tous vêtus de noir, et je puis vous affirmer qu'ils étaient profondément, sincèrement impressionnés.

« A l'intérieur du château, le vieux duc de Bassano recevait les larmes dans les yeux et le visage bouleversé les personnes de distinction et les journalistes de Londres : c'est à peine si on osait rester quelques minutes, car cette navrante douleur était tellement intense qu'on n'avait pas le cœur de demander des détails. M^r Goddard, plus résigné, plus maître de son émotion, voulut bien me recevoir à l'événement. C'est lui qui m'apprit les circonstances au milieu desquelles l'Impératrice devina l'épouvantable malheur.

« Mais, Monseigneur, lui dis-je, elle va perdre la raison, on me dit au château qu'elle est inconsciente.

« Ah ! me répondit-il en se tordant les mains, que voulez-vous qu'elle fasse ! Elle n'a plus qu'à mourir ! Mon cher monsieur, ajouta-t-il, pardonnez-moi, mais je n'en puis plus !

« Je compris et je pris congé.

« Quand je rentrai au château, la pauvre mère n'avait pas repris ses sens. Les yeux fermés, les lèvres tremblantes, la poitrine convulsivement agitée, puis un cri rauque, déchirant, un de ces cris de détresse et de désespoir suprême, puis rien, rien qu'une agonie de martyre et la souffrance qui accable, paralyse, stupéfie et rend la volonté inerte.

« M^{me} Lebreton, dont le courage a été surhumain, était là, avec M^{me} Vaughan et M^{me} d'Harcourt, entourant de leurs soins, de leur tendresse la noble éprouvée, lui disant tout ce que le cœur peut dicter, tout ce que l'affection respectueuse peut commander.

« Elle ne les entendait pas ; M^r Goddard eut, seul, assez d'ascendant pour lui prodiguer les secours de la religion et pour la supplier de se résigner à la volonté de Dieu !

« A neuf heures du soir, elle n'avait encore pris aucune nourriture.

« Les habitants de Chislehurst partagent tous cette immense douleur. Il y avait comme un voile funèbre enveloppant ce village si coquet et ces habitations si ravissantes.

« Il n'y a qu'un cri de colère et d'indignation contre l'incapable général anglais, incapable que le jeune Prince impérial voulait atténuer. — Je n'en sais rien, télégraphie lord Chelmsford !!! Il ne sait jamais rien, cet homme, il ne sait pas ce qui se passe sous ses ordres, il ne sait pas où est

l'ennemi, il ne sait pas s'il doit avancer ou reculer, enfin il ignore surtout son métier de soldat.

» Il n'est que trop vrai que le Prince ne cherchait que les occasions de s'exposer et de se distinguer, courant au danger avec l'ardeur généreuse du sang et de la race. »

Londres, 24 juin.

M. Rouher, qui devait quitter Londres, hier soir, pour retourner à Paris, a ajourné son départ. Il ne partira probablement que demain soir.

On ne sait encore rien au sujet du prétendu testament du prince Louis; on ignore même s'il en existe un.

En tous cas, on semble considérer comme certain que ce testament, s'il existe, n'est pas un testament politique.

Si ce document existe, il est enfermé dans des tiroirs dont M. Piétri a la clé. Or, M. Piétri, actuellement en Corse, où il s'était rendu à l'occasion des élections sénatoriales de dimanche, n'arrivera à Chislehurst que vendredi prochain.

Londres, 24 juin.

Le bulletin du docteur Corvisart est moins favorable. L'Impératrice a mal dormi, sa santé ne s'améliore pas.

Malgré les avis de son médecin et de son entourage, elle ne prend presque aucune nourriture.

On pense que c'est en raison de la santé de l'Impératrice que M. Rouher a ajourné son départ.

Chislehurst, 24 juin.

Bulletin du docteur Corvisart, midi:

« Aucun changement dans l'état de santé de l'Impératrice.

» L'Impératrice a très-peu dormi.

» Elle a cependant essayé de prendre quelque nourriture. »

Nous apprenons que M. Rouher ne quittera Chislehurst qu'à la fin de la semaine.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

M. Tétré, receveur à Saumur, est appelé au bureau de Louviers (Eure).

M. Busson-Raison, receveur à Montmédy (Meuse), est appelé au bureau de Saumur, en remplacement de M. Tétré.

Le rapport de M. Varambon, sur le budget du ministère de la justice pour 1880, donne le tableau des cours et tribunaux classés suivant le nombre des affaires.

La cour d'Angers occupe le 21^e rang. Elle est de 3^e classe et compte 23 magistrats inamovibles. En 1877, elle a jugé contradictoirement : au civil, 142 affaires sur 160 inscrites au rôle; au correctionnel, 447 sur 235 inscrites.

Le tribunal de première instance d'Angers est le 22^e sur 354. Il est de 4^e classe, et compte 5 juges. Il a jugé, au civil, 239 affaires; au correctionnel, 975.

Voici comment sont rangés les autres tribunaux ressortissant de la cour d'Angers :

72^e Le Mans, 4^e classe, 5 juges : affaires civiles, 279 ; correctionnelles, 447.

97^e Laval, 5^e classe, 5 juges : affaires civiles, 126 ; correctionnelles, 524.

152^e Saumur, 5^e classe, 3 juges : affaires civiles, 125 ; correctionnelles, 323.

185^e Château-Gontier, 6^e classe, 2 juges : affaires civiles, 77 ; correctionnelles, 367.

188^e Mayenne, 5^e classe, 3 juges : affaires civiles, 143 ; correctionnelles, 296.

234^e La Flèche, 5^e classe, 2 juges : affaires civiles, 111 ; correctionnelles, 266.

250^e Baugé, 6^e classe, 2 juges : affaires civiles, 65 ; correctionnelles, 288.

255^e Mamers, 6^e classe, 3 juges : affaires civiles, 104 ; correctionnelles, 240.

269^e Cholet, 5^e classe, 2 juges : affaires civiles, 41 ; correctionnelles, 289.

349^e Saint-Calais, 6^e classe, 2 juges : affaires civiles, 34 ; correctionnelles, 132.

354^e Segré, 6^e classe, 2 juges : affaires civiles, 28 ; correctionnelles, 136.

M. JANVIER DE LA MOTTE.

Nous lions dans une correspondance du *Journal de Maine-et-Loire*, en date de Versailles, 23 juin :

« L'on ne s'entretient guère aujourd'hui dans les couloirs de la Chambre que de la

conversion, d'ailleurs depuis longtemps préparée, de M. Louis Janvier de la Motte, député de Maine-et-Loire. Ce jeune fils du fameux préfet de l'Eure, après s'être fait élire comme bonapartiste par l'arrondissement de Segré, a jugé qu'il aurait tort de garder une foi qui ne pouvait rien lui rapporter.

» Depuis plusieurs mois déjà, M. Louis Janvier de la Motte votait, dans les circonstances importantes, avec ses collègues de la gauche. Aujourd'hui, il a opéré sa volte-face en se faisant inscrire à l'Union républicaine, et l'on assure que c'est sur la recommandation de M. Allain-Targé qu'il a été admis dans ce groupe.

» Quelques-uns des amis du néophyte lui faisaient remarquer qu'il aurait pu ménager un peu les transitions en se faisant tout d'abord inscrire au centre gauche, mais il leur a répondu qu'étant avant tout démocrate et anti-clérical, sa place était dans les rangs où brillent M. Floquet, M. Brisson, M. Germain Casse, M. Margue.

» Je ne crois pas que le département de Maine-et-Loire puisse être satisfait de cette évolution qui lui donne trois députés républicains au lieu de deux ; mais, pour ma part, j'estime que les choses sont mieux ainsi et qu'il est préférable d'avoir un ennemi avoué qu'un adversaire qui ne partage aucune de vos idées, aucune de vos convictions, aucun de vos desirs.

» Aux prochaines élections, M. Janvier de la Motte sera le candidat des républicains ; on lui opposera un concurrent conservateur, et nous verrons quel sera le résultat de la lutte. »

Les processions de dimanche à Angers, Tours, Poitiers et Nantes.

ANGERS. — La journée de dimanche a été, sur tous les points de notre ville, un jour de fête, fête pieuse et charmante, à laquelle surviva pendant longtemps un bon souvenir.

Dans chaque paroisse, la procession du Saint-Sacrement a été remarquable par son éclat et l'empressement d'une foule silencieuse et recueillie. Partout, les apprêts, les tentures, les couronnes s'étaient multipliés. Nous pourrions citer la rue Saint-Laud, la rue d'Alsace, la terrasse et la grille de la Préfecture, l'hôtel Joubert, le boulevard des Lices, la rue des Lices et bien d'autres endroits où les décorations étaient aussi riches qu'élégantes. Des reposoirs brillants avaient été construits : celui placé devant la rue d'Alsace doit, surtout, être mentionné.

Aux chants des prêtres et des fidèles se joignaient les accords des instruments. La paroisse Saint-Laud avait emprunté l'aide de l'excellente musique du régiment de ligne placé sur son territoire ; la fanfare des cuirassiers était à la procession de la Trinité, et la musique municipale à celle de Saint-Serge ; d'autres corps de musique, ceux des pensions Saint-Julien et Saint-Urbain, figuraient dans divers cortèges. En un mot, la journée, sans exception aucune, a été bonne pour Angers, et ceux qui aiment à parler de fêtes vraiment populaires pourront citer celle-ci. (Union de l'Ouest.)

TOURS. — A toutes les processions des paroisses de la ville, l'affluence de monde était encore plus considérable que les années précédentes. Tout s'est passé dans le plus grand calme et avec un ordre parfait. (Indépendant.)

POITIERS. — La Fête-Dieu a été célébrée dimanche dans les différentes paroisses de notre ville avec sa solennité habituelle.

D'élégants reposoirs avaient été dressés dans les parcs des différentes paroisses. Nous avons remarqué notamment ceux qui se trouvaient rue Saint-Louis, au fond d'un jardin, rue des Carmes, rue Saint-Denis, au fond de l'impasse de la rue de la Traverse, rue de la Prévôté, dans la cour de la Providence, etc.

La musique de Notre-Dame-des-Dunes accompagnait la procession de Sainte-Radégonde, la musique du collège de la Grand'Maison celle de Saint-Porchaire, et la musique des Frères celle de Saint-Pierre.

La gendarmerie escortait la procession de Saint-Porchaire, et un piquet de soldats celles de Saint-Hilaire et de Montierneuf.

Un magnifique reposoir avait été élevé, par les soins de l'artillerie, sur la place Montierneuf ; entouré de pièces d'artillerie, il était étincelant sous les drapeaux, les trophées de sabres et baïonnettes.

Un magnifique lustre, formé par des revolvers, était suspendu à l'entrée du reposoir.

Ajoutons, en terminant, que la foule qui suivait les processions n'a jamais été plus considérable, et a prouvé, par son affluence et son attitude, le cas

qu'on fait, dans la partie saine de la population de Poitiers, des idées athées que certaines gens s'efforcent d'inculquer dans nos contrées.

(Journal de la Vienne.)

NANTES. — Les processions de dimanche ont été une nouvelle preuve de la foi de notre cité nantaise et une énergique protestation contre les tendances persécutrices dont d'autres grandes villes ont senti plus que nous les atteintes.

La procession de Saint-Nicolas, présidée par Monseigneur, réunissait un grand nombre des membres du clergé de la ville. Elle a traversé des rues partout brillamment ornées, et un immense concours de fidèles la suivait. Les reposoirs étaient toutes leurs pieuses richesses.

Celle de Notre-Dame n'a été un peu dérangée que par le mauvais vouloir de l'administration qui l'a empêchée de suivre le parcours ordinaire, sous le prétexte de ne pas nuire à la circulation des tramways, qui pourtant ne demandaient pas mieux que de s'arrêter au premier signe, et avaient accueilli à ce sujet avec la plus vive sympathie la demande de M. le curé de la paroisse.

La procession de Saint-Clément n'a pas suivi son itinéraire habituel, pour la même raison qui a forcé celle de Notre-Dame de modifier le sien. Les tramways, ou plus véritablement l'administration municipale, lui a intercepté le quai de Richebourg et l'a forcée de passer par la rue du Lycée. Un nouveau reposoir s'élevait sur la place de la Duchesse-Anne. Celui de la place Louis XVI attirait comme toujours par sa haute structure et sa situation heureuse les regards et l'admiration.

A Saint-Donatien, la procession, aussi nombreuse que jamais, était présidée par le R. P. Couloigner, mariste de la résidence de Lyon, et enfant de notre ville, accompagné par le nombreux clergé paroissial, les prêtres résidents dans la paroisse, le Grand-Séminaire chantant des hymnes liturgiques ; la Philosophie et le Petit-Séminaire faisaient entendre des cantiques pieux. Trente-deux séminaristes balançaient l'encensoir ou jetaient des fleurs devant le Saint-Sacrement. La musique des dragons entourait le dais ; celle du train marchait en tête. Un détachement de dragons à cheval et un autre à pied faisaient cortège.

Les enfants des écoles de filles et de garçons portaient des insignes pieux. Le groupe des saints martyrs reposait sur les épaules de jeunes gens de Notre-Dame des Enfants-Nantais ; les autres, en grand nombre, se pressaient autour de leurs patrons.

Les reposoirs étaient remarquables. Comme de coutume, celui du Sacré-Cœur, très-brillant ; celui de l'Adoration, d'une véritable élégance ; celui de l'extrémité de la rue Morand, toujours très-riche. Mais on a salué surtout la réapparition du reposoir du Grand-Séminaire, à l'aspect monumental.

Le temps a favorisé les processions et nul désordre n'a justifié les craintes peu sincères des librepenseurs. (Espérance du peuple.)

SALONS DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Jeu de 26 juin 1879.

A 8 h. 1/2 du soir,

SOIRÉE ARTISTIQUE

Donnée par

DANIEL BAC

Premier Grime du théâtre des Variétés de Paris.

1. La Lettre du Fusilier Bridet, de Durandau.
2. Le Cirage, croquis militaire, de Durandau.
3. Réponse du Père Bridet à son fils, de G. Guilhaud.

4. Le Naufragé (lecture), poème dramatique, de François Coppée.

5. La Garonne, gasconade, de G. Nadaud.
6. A propos d'un Lapin, scène de la vie champêtre, de L. de Neuville et Daniel Bac.

7. La Bénédiction, scène dramatique, de François Coppée.

8. La Peinture de l'avenir, conférence humoristique, de Daniel Bac.

Des physionomies spéciales, des types originaux ont été créés par M. Daniel Bac, pour chaque scène ou monologue composant la soirée.

Entrées, 1 fr. 50 ; places réservées, 2 fr. Pour les places réservées, s'adresser au concierge de la Mairie.

Faits divers.

La zagaie. — On a lu dans les dépêches relatives à la mort du Prince impérial, que le fils de Napoléon III avait été frappé de dix-sept coups de zagaie.

La zagaie ou assagaie, comme on prononce en Afrique équatoriale, en appuyant sur l'I comme si le mot s'écrivait avec deux L, est une arme qui se rapproche du javelot des anciens.

C'est une arme de jet et de main, que les peuplades africaines ont perfectionnée, et rendue extrêmement dangereuse.

La zagaie des Zoulous se compose d'un manche en bois très-souple terminé par un fer dentelé. Quand l'arme est lancée, les vibrations du manche font pénétrer le fer très-profondément dans la plaie qui prend d'énormes dimensions.

Le manche se casse généralement, et l'extraction de la pointe, très-difficile et très-douloureuse, nécessite généralement une contre-ouverture.

Chaque guerrier en porte au moins une quinzaine attachées en faisceau. Bien que les Zoulous aient conservé leur ancien armement, qui se compose d'un long bouclier rayé de bandes blanches et noires, ils ont adopté les armes à feu qu'ils manient avec une grande habileté.

Il y a dans un ouvrage de profonde érudition du docteur Constantin James : *La Toilette d'une Romaine*, une foule de faits qui, pour venir de l'ancienne Rome, n'en sont ni moins nouveaux, ni moins intéressants. Nous en livrons quelques-uns à l'appréciation de nos lecteurs. Nous disons quelques-uns, car il faut en garder beaucoup d'autres, un peu sales, comme disait M^{me} de Sévigné. Les principales sources du docteur Constantin James sont Catulle, Martial, Stace, etc., etc.!!!

Qui se doutait que les dames romaines connussent l'usage de la brosse à dents et les ressorts d'acier pour se râcler la langue, et l'eau de... Botot, qui s'appelait alors eau de Cosmos ou de Nicéros ?

Qui se doutait que Cicéron lui-même fût l'inventeur de la locution très-naturaliste : « Tuer les mouches à quinze pas ? »

Le docteur Constantin James l'établit par ce passage d'une lettre où Cicéron se raille d'un débâuché :

... Odor quem, ut aiunt, Ne bestiolæ quidem ferre possunt.

Traduction :

« Son odeur est telle que les petits animaux eux-mêmes ne peuvent l'endurer. »

Maintenant nous citons textuellement :

« ... Elles (certaines dames romaines, pas toutes, j'espère) se rinçaient la bouche avec un élixir qui se débitait dans des vases d'albâtre et qu'on n'estimait qu'autant qu'il venait d'Espagne. Je ne comprends pas, par exemple, la nécessité de recourir ainsi à un produit exotique, lequel se payait au poids de l'or, quand il était si facile de se le procurer chez soi. En effet, c'était tout simplement de... prononçons le mot en latin :

« ... Et dens liberat defricatus urind. »

Oh ! docteur !

Et ce méchant homme insiste.

Il nous cite Catulle montrant que les Espagnols étaient les premiers à prêcher d'exemple : « A peine venaient-ils de se renouveler à eux-mêmes leur provision du matin, ils n'avaient rien de plus pressé que de l'utiliser comme gargarisme. »

Le texte latin y est : Nous vous en faisons grâce. Diodore de Sicile atteste ces étranges coutumes. Martial — pas commode à traduire, par parenthèse — en fait de nombreux lazzi. Il avoue préférer l'eau pure ! Gourmand, va !

Nouvelles à la main.

La « doyenne » des dames de l'aristocratie anglaise, lady Lucie Clémentine Davies, sœur unique du comte de Perth, vient de mourir à quatre-vingt-quatre ans.

C'est elle qui, dans une de ses réunions, se plaignit un soir de n'y trouver que de l'ennui.

— Il y a des moments, disait-elle, où je regrette de ne pas avoir quelques imbéciles sous la main.

— Eh ! madame, fit un invité, que dites-vous là !

— Je dis que les imbéciles sont quelquefois une diversion agréable... voyez-vous, les gens d'esprit sont comme les roses : une seule fait plaisir, un bouquet entête !

Un notaire vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Ses derniers mots ont été : Seigneur, encore quelques minutes !

Un de nos préfets fait, paraît-il, une chasse impitoyable aux fonctionnaires réactionnaires, ce qui faisait dire à l'un d'eux :

— Je trouve que le préfet de l'Aisne nous donne bien du coton !

Entre un général en retraite et son valet de chambre :

— J'ai une requête à adresser à mon général ; mais je n'ose.

— Qu'est-ce, Joseph ?

— C'est que je n'ose... le respect...

— Sacrédié ! parle donc !

— Voilà, mon général : je joue demain dans une comédie bourgeoise, et j'ai à remplir le rôle d'une vieille culotte de peau, une ganache, quoi, et si mon général avait voulu me prêter, pour un soir seulement, son ancien uniforme ?...

**VUE GÉNÉRALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

Par M. MOLLAY.

Ce magnifique plan lithographique, dont nous avons déjà parlé, est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérisant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement,

anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les

remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balaï, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GORDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicerie, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 30 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
1 — 10 — soir.		4 — 45 — soir.	
3 — 20 — —		10 — 10 — —	
7 — 45 — —		11 — 50 — —	

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
12 — 10 — soir.		4 — 40 — soir.	
1 — 45 — —		9 — 10 — —	
6 — 55 — —		11 — 20 — —	

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JUIN 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	82 50	10		Crédit Foncier colonial	430	10		Canal de Suez	760		
3 % amortissable	83 83	15		Crédit Foncier, act. 500 f.	547 50	19 50		Crédit Mobilier esp.	1275	10	
4 1/2 %	111 90		10	Obligations foncières 1877	381 25			Société autrichienne	617 50	6 25	
5 %	116 70	05		Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	705			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	595	1 25		Crédit Mobilier	580	3 50		Orléans	389 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	342		3	Crédit foncier d'Autriche	645	7 50		Paris-Lyon-Méditerranée	389 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	521			Est	735			Est	381		
— 1865, 4 %	535			Paris-Lyon-Méditerranée	1135		5	Nord	394 75		
— 1869, 3 %	418			Midi	890	3 75		Ouest	390		
— 1871, 3 %	411 50			Nord	1555		2 50	Midi	387		
— 1875, 4 %	522 25	25		Orléans	1203 75	3 75		Paris (Grande Ceinture)	388		
— 1876, 4 %	541		1	Ouest	776 25		3 75	Paris-Bourbonnais	386 25		
Banque de France	3190	50		Compagnie parisienne du Gaz	1280	3 50		Canal de Suez	560		
Comptoir d'escompte	840			C. gén. Transatlantique	615		3 75				
Crédit agricole	487		4 50								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS,
GARE DE SAUMUR**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 — —		8 — 31 — —	
8 — 56 — —		9 — 40 — —	
1 — 25 — —		12 — 40 — —	
4 — 10 — —		4 — 44 — —	
7 — 15 — —		10 — 28 — —	
10 — 37 — —			

Le train partant d'Angers à 5 h. 55 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

I. Commune de Saint-Martin-de-la-Place.

LA PROPRIÉTÉ DE LA PRÉE

Comprenant :

- 1° La FERME de ce nom, avec cour, servitudes, jardin, terres labourables et prés, d'une contenance, en un seul tenant, de. 10h. 3a. 3c.
 - 2° Et des TERRES LABOURABLES, en divers cantons, d'une contenance de..... 18 69 66
- Total..... 28 69 66

II. Communes de Blou, Vivy et Longué.

LA FERME DE CHAMPAUGÉ

Composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, terres labourables, prés, bruyères et taillis, d'une contenance de 36 hectares 30 ares 66 centiares. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER. (276)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

LES IMMEUBLES

Dont suit la désignation :

- 1° Une maison, sise à Saumur, rue Nationale, n° 13;
 - 2° Deux ares 75 centiares de vigne, à la Vigne-aux-Moines, commune des Ulmes;
 - 3° Deux ares 60 centiares de vigne, au hameau de Glan, même commune;
 - 4° Onze ares de vigne, à la Vigne-aux-Moines, même commune;
 - 5° Six ares 30 centiares de vigne, mêmes lieu et commune;
 - 6° Cinq ares 50 centiares de vigne, mêmes lieu et commune;
 - 7° Une cave, sise à Glan, commune des Ulmes.
- Voir les placards pour plus de détails. S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire, ou à M. et M^{me} BORET-VALLÉE, rue Nationale, à Saumur. (314)

UNE MAISON DE COMMERCE demande une caissière ou un caissier. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

BELLE ET VASTE MAISON

Au bourg de Chenetulle-les-Tuffeaux.

Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite. Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également : BELLE FERME de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres et bois, belle chasse. S'adresser, soit à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M^e SENIL, notaire à Longué. (319)

Etude de M^e ROGERON, notaire à Nueil.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 29 juin 1879 et dimanches suivants, s'il y a lieu, à midi, Au domicile des époux MORILLON, au bourg de Nueil, Il sera procédé, par le ministère de M^e ROGERON, à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers, ustensiles de forgeron, grande quantité de marchandises neuves, en quincaillerie, chaudronnerie, ferblanterie, épicerie et mercerie; Le tout dépendant de la faillite de M. Morillon. Au comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

PRÉSENTMENT.

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4, Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE

Hors d'habitation, Rue de l'Hotel-Dieu, n° 1. S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

A LOUER

Pour le 1^{er} août 1879.

UNE MAISON BOURGEOISE

Sise à Saumur, rue du Temple, n° 22, Actuellement occupée par M^{me} Che-deau. La remise et l'écurie peuvent être converties en bureaux. S'adresser à M. TAUNAT, 5, rue de la Petite-Bilange. (307)

A LOUER

PRÉSENTMENT.

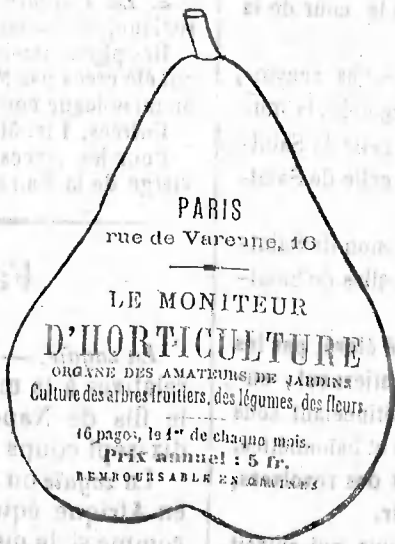
Ou pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

UN HOMME MARIÉ, muni de bons certificats, demande une place comme comptable ou employé dans une maison de commerce ou dans une administration. S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc. Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande. Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.



UN FRANC PAR AN
Le Moniteur des Valeurs à Cots
PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEILLEUR RENSEIGNÉ une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; sans les Tirages sans exception; les documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse. On s'abonne à Paris : 17, rue de Valenciennes. NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.
FANT
Rue Saint-Nicolas, 20, Saumur.
Volières, Poulaiers, Faisanderie, Espaliers, depuis 35 centimes le mètre, Parcs à moutons, Tambours à poissons, Chenils pour chiens, Corbeilles et Entourages pour jardins, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles en grillage et en fer tourné.
PRIX TRÈS-MODÉRÉS.
NOTA.— Vente de Fil de fer du Berry pour vignes, depuis 60 fr. les 100 kil.

Maison J.-P. LAROZE & Co, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :
Gastrites, Dyspepsies,
Gastralgies, Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.
PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.
Dentifrices Laroze
AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC
Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs et Rages de dents.
ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50.—POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25.
OPIAT, le Pot, 4 fr. 50.
DÉPÔT A PARIS :
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.
Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.